

Code criminel

Jusqu'ici, les gouvernements de tous les pays avaient surtout eu recours à des mesures coercitives en imposant des sanctions plus sévères pour dissuader les gens de conduire après avoir bu sous peine de se faire arrêter et punir. On a toutefois constaté que cela ne suffisait pas. Il faut étudier de façon plus approfondie le problème de l'alcool au volant; il est sans doute trop simpliste de croire qu'on réglera ce problème uniquement en imposant des peines plus sévères.

Je pense que ce projet de loi est tout à fait louable. J'espère que le projet de loi C-19 présenté par le gouvernement, qui vise également à résoudre ce problème, sera adopté car la situation est grave. C'est un problème sérieux pour tous les secteurs de notre société et nous devons essayer ensemble de trouver une solution.

● (1750)

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le projet de loi C-299, loi modifiant le Code criminel en ce qui a trait à la conduite en état d'ébriété, est un effort très louable pour résoudre un problème très grave qui coûte la vie à des milliers de personnes sur nos routes chaque année. Ce projet de loi découle de la découverte d'une échappatoire dans nos lois actuelles, suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Boggs. L'amendement proposé nous permettrait de suspendre le permis de conduire de toute personne reconnue coupable de conduite en état d'ébriété et il prolongerait énormément la période de suspension.

Le député qui a présenté le projet de loi a signalé les énormes pertes de vies humaines dues à la conduite en état d'ébriété. En 1981, 5,379 personnes sont mortes dans des accidents de la route dont tout près de la moitié, semble-t-il, étaient attribuables à la conduite en état d'ébriété.

Pour déterminer la meilleure façon de résoudre ce problème et dans quelle mesure nous pouvons utiliser le droit criminel pour décourager la conduite en état d'ébriété, nous devons établir si l'on est certain de pouvoir condamner les coupables et examiner la sévérité des peines proposées. Malheureusement, rien ne nous prouve qu'en augmentant la sévérité des peines dans les limites du possible, on parviendra à réduire le nombre de personnes conduisant en état d'ébriété. Des études scandinaves ont montré que l'application de peines de prison obligatoires n'a pas réduit le nombre des amendes ou de récidivistes. Comme dans les autres pays, au Canada, il est malheureusement très difficile d'arrêter et de condamner quelqu'un pour conduite en état d'ébriété. On estime qu'un contrevenant sur 2,000 est arrêté.

Au Canada, l'alcootest a fait l'objet d'une énorme publicité. Les gens ont craint d'être condamnés et le nombre de conducteurs en état d'ébriété a baissé temporairement. Cependant, les gens ont fini par comprendre que les possibilités de se faire prendre en flagrant délit étaient très faibles, et leur nombre a augmenté à nouveau. La Fondation canadienne des toxicomanies recommande très fortement d'augmenter les possibilités de condamnation plutôt que la sévérité des sentences. Les gens doivent savoir qu'ils courent davantage de risques de se faire prendre.

La meilleure façon d'y parvenir est, bien entendu, de procéder à des vérifications au hasard. Je tiens à signaler qu'une étude effectuée par le ministère des Transports a montré que

77 p. 100 des conducteurs veulent qu'on multiplie ces vérifications afin d'accroître les possibilités pour les coupables de se faire prendre. Deux cent trente-sept experts interrogés ont recommandé une augmentation des arrestations. Selon eux, la sévérité de la peine n'a pas un grand effet dissuasif. Ils ont également recommandé que l'on abaisse le niveau d'alcool permis dans le sang à .04 ou .05 plutôt que .08 comme à l'heure actuelle.

Le problème qui se pose dans le cas des suspensions de permis, c'est que malheureusement les intéressés continuent de conduire, et en ébriété par dessus le marché. L'adoption d'une loi ne change pas nécessairement les comportements. En fait, c'est très rare. Les solutions ne sont pas faciles. Le traitement de l'alcoolisme est très difficile. On a beaucoup écrit à ce sujet, mais nous n'avons aucune méthode infaillible. Si seulement la société investissait dans un certain genre de centre ou de méthode de traitement, nous pourrions soigner les buveurs excessifs, afin qu'ils ne conduisent plus en état d'ébriété. Malheureusement, on ne dispose d'aucune méthode de ce genre à l'heure actuelle. Ainsi, puisque nous ne pouvons traiter efficacement le problème après-coup, nous devons nous lancer dans la prévention de la consommation excessive d'alcool qui mène à l'état d'ébriété.

Nous devons nous pencher sur toute la question des niveaux de consommation qui aboutissent à l'ébriété. Si nous augmentons cette consommation au sein de la société, nous augmentons le nombre de gens qui consomment trop et du même coup, les personnes qui conduisent en état d'ébriété. Il est naïf de croire qu'il est possible de n'accroître que la consommation des gens qui boivent modérément et ne conduisent pas en état d'ébriété.

Permettez-moi de citer l'expert de la Fondation canadienne des toxicomanies, qui a déclaré ceci:

Une personne peut boire et rentrer chez elle sans problème des centaines de fois. Bien entendu, on entend parler de milliers de personnes qui sont tuées ou blessées et des énormes risques courus, notamment l'arrestation et des peines sévères. Cependant, nous avons tendance à nous fier à notre propre expérience et à conclure que nous ne sommes pas concernés.

Pour régler ce problème de la consommation d'alcool, nous devons examiner les facteurs qui incitent à en consommer. Le prix de l'alcool par exemple. Bien qu'il nous répugne de croire que l'augmentation des taxes puisse avoir des avantages, généralement leur augmentation entraîne celle des prix, ce qui décourage effectivement les buveurs. Je dis cela pour la gouverne des députés qui ont pris part la semaine dernière au débat sur le secteur du tourisme. Bon nombre d'entre eux ont en effet recommandé que l'on fasse baisser le prix de l'alcool. Mais il n'est pas possible de jouer sur deux tableaux à la fois. S'ils tiennent à ce que le prix de l'alcool baisse, alors la consommation augmentera en conséquence et, partout, le nombre des décès sur les autoroutes.

La publicité est un autre facteur. On peut en toute légalité au Canada faire de la publicité pour les boissons alcooliques. On y consacre des sommes énormes. Dans cette publicité, on associe l'alcool à l'attrait sexuel, aux succès auprès du sexe opposé, aux sports, à la bonne forme, au plein air, aux plaisirs sains—bref à toutes sortes d'activités agréables. Il n'est donc guère étonnant que les gens boivent plus.